



## Prime pour le pouvoir d'achat (dite Macron) ... qui n'a – vraiment – rien d'exceptionnelle !

Au bout du compte, après des « négociations » (sic !) menées au pas de course ...

A notre demande, la direction a accepté de relever (trop) légèrement la seconde tranche des ayants-droits en passant le plafond salarial à 40 k€ au lieu des 35 k€ initiaux. La négociation est terminée. En voici le résultat par société



	SSG	SBS	I2S	SHRS
Effectif total	13554	1495	1.775	895
Salaire < 30 k€ (Prime de 500 € - Base année pleine)	1269	79	324	39
30 k€ < Salaire < 40 k€ (Prime de 250 € - Base année pleine)	5508	339	484	110
Budget global estimatif	2000K€	124 k€	235 k€	40 k€
Part de l'effectif concerné	50%	28 %	45,5%	16,6%

Tout cela est bien maigre, concerne trop peu de monde. Bref, largement insuffisant !

**Nous avons** cependant décidé de signer les accords **au sein de chaque entreprise afin de ne pas léser** ceux pour qui cela représente tout de même **un (très) petit plus !**

Les prochaines étapes concernant le redistribution des résultats de votre travail ?

- Le conseil d'administration **entendra notre demande** sur la nécessité d'octroyer un **sur-intéressement significatif** à la hauteur de l'engagement de chacun. Nous demandons 350 € supplémentaire pour tous.
- **A notre demande, réouverture de négociations sur l'intéressement** pour mettre en place des seuils plus en accord avec les perspectives économiques de l'entreprise et **sauver l'intéressement** au titre de **l'exercice 2019 !**